

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Gleizé (69400)

Réponses de Ghislain de Longevialle, au nom de la liste « Ensemble pour Gleizé »

— le 06/03/2020 à 14:58 —

Question ouverte

Quels sont vos projets pour le développement d'un système vélo ? A l'occasion des élections municipales 2020, VUVIB propose à tous les candidats de s'engager sur 3 actions prioritaires à engager au plus tôt dès le début de mandat.

1. Concertation active

• Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers), se réunissant une fois par trimestre au niveau de la commune et de la Communauté d'Agglomération.

• Appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la commune s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

• Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

• Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

• La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.

• L'adhésion de la commune et de la Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé

Un Plan Vélo a été réalisé et adopté en 2008 par l'ex Communauté de communes, la CAVIL, regroupant les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Gleizé, à charge pour ces dernières de réaliser et de financer les travaux nécessaires pour la prise en compte des déplacements Vélos. Dès 2008, à Gleizé, un Adjoint en charge du Développement Durable et des Modes de déplacements doux a été nommé afin de mettre en oeuvre ce plan. C'est ainsi, qu'à ce jour, la majeure partie des aménagements prévus au plan ont été réalisés ainsi que certains aménagements supplémentaires non prévus pour atteindre un linéaire de plus de 16 km de bandes cyclables ou d'espaces partagées, piétons-vélos. De plus, c'est Gleizé qui a fait l'étude et proposé le type d'arceaux à vélos dont la Cavil a pris en charge l'installation sur le territoire. C'est pourquoi, bien que nous sachions qu'il y a encore des aménagements à réaliser, notamment sur des secteurs en attente de projets d'urbanisation et certaines jonctions, nous sommes très surpris de la notation de la FUB dans le baromètre 2019 des Villes Cyclables.

Concertation :

Mettre en place un Comité Vélo : comme nous l'avons fait pour le plan d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics avec la mise en place d'une commission spécifique composée de membres d'associations, d'usagers et d'élus, nous mettrons en place une commission vélo qui travaillera sur le terrain et se réunira, en fonction des projets, au minimum tous les ans, voire plusieurs fois par an si nécessaire.

S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations de cyclistes: oui, si c'est dans un esprit de conseil d'usagers et de collaboration constructive.

2. Réaliser un audit de cyclabilité :

Nous solliciterons la CAVBS afin de réaliser un audit et une actualisation du plan vélo prenant en compte le nouveau périmètre de zone urbaine élargie.

3. Mettre en place une « culture vélo » :

Un(e) élu(e) référent(e) vélo: c'est déjà le cas

Un(e) chargé(e) de mission vélo: notre Directeur des Services Techniques est en charge de cette mission pour notre commune de 8 000 habitants.

La formation des agents: notre nouveau technicien est formé. Comme dans de nombreux autres domaines, nous sommes évidemment ouverts à permettre à nos agents l'accès à la formation sur l'évolution des pratiques et faisons appel régulièrement à une expertise extérieure aux services municipaux.

L'adhésion de la commune et de l'Agglo aux réseaux d'échanges: à étudier au niveau de la CAVBS, territoire plus large et donc mieux approprié.